



Mercredis Récréatifs Godewaersvelde

Janvier à Février 2026



Du mercredi 7 janvier au mercredi 11 février 2026

Afin de répondre aux attentes des familles, le nouveau dispositif "Mercredis Récréatifs" fonctionne pour l'année scolaire 2025-2026. C'est un centre de loisirs adapté pour les familles qui travaillent les mercredis.

Type d'accueil	Horaires
Garderie	7h30 à 9h00
Accueil de loisirs	9h à 12h00
Pause méridienne	12h00 à 13h30
Accueil de loisirs	13h30 à 17h30
Garderie	17h30 à 18h30

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se feront exclusivement sur dossiers complets déposés à la mairie ou envoyé par mail à : alsh@godewaersvelde.fr

Le nombre de places est limité. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Documents à fournir :

- fiche d'inscription dûment complétée recto-verso
- fiche sanitaire avec la copie du carnet de vaccination à jour (si non renseignée sur le portail famille).
- copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile pour votre enfant (si non renseignée sur le portail famille).
- indiquer le montant de votre coefficient familial sur la fiche d'inscription.

La date butoir d'inscription pour cette 2e période est : **Le vendredi 2 janvier 2026**

MERCREDIS RECREATIFS :

Les animateurs accueilleront les enfants à l'école Jacques Prévert de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 avec possibilité de restauration à la cantine.

Les heures de garderies se feront également à l'école Jacques Prévert de 7h30 à 9h00 et de 17h30 à 18h30.

TARIFICATION PAR MERCREDI:

MERCREDIS RECREATIFS (3 à 12 ans)	
Quotien Familial	Godewaersveldois et extérieurs scolarisés à Godewaersvelde
Tranche 1 : 0-500	4,80€
Tranche 2 : 501-800	6,44€
Tranche 3 : 801-1000	8,38€
Tranche 4 : 1001-1400	10,84€
Tranche 5 : 1401 et +	12,32€
	Extérieurs non scolarisés à Godewaersvelde : tarif suivant quotient familial + 5,00€

RESTAURATION :

Le service de restauration fonctionne de 12h à 13h30. Les repas sont confectionnés et livrés par Lys-Restauration. Tout repas commandé est dû. Le prix d'un repas est fixé à :

- 3,35€ pour un enfant Godewaersveldois
- 3,95€ pour un enfant extérieur à la commune

GARDERIE :

Un service garderie est proposé le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h30 à 18h30. L'enfant est pris en charge à l'accueil de loisirs par un animateur. Chaque demi-heure entamée sera due. Le tarif de la tranche 5 sera appliquée aux familles ne souhaitant pas fournir leur quotient familial.

Tarification Garderie :

Tranches	Quotients familiaux	1 enfant d'une même famille	2 enfants d'une même famille	3 enfants et + d'une même famille
1	0-500	0,84 €	0,76 €	0,70 €
2	501-800	0,86 €	0,80 €	0,72 €
3	801-1000	0,90 €	0,82 €	0,76 €
4	1001-1400	0,92 €	0,86 €	0,78 €
5	1401 et +	0,96 €	0,88 €	0,82 €

Planning Prévisionnel : Le planning est disponible sur le site internet de la commune : www.godewaersvelde.fr

Thématique : Les secrets de l'Hiver



L'adjointe,
N. CAREMELLE

Le Maire,
A. VERMEULEN